

N/REF : 20/12/2024 11H20 C:000015 I:02362
V/REF : OSMIL806446812
V/Email reçu le Vendredi 20/12/2024 a 11H20

FONCIA LES MINIMES

**AVENUE DU LAZARET
GALERIE MARCHANDE
17000 LA ROCHELLE**

IMMEUBLE : PORTE OCEANE
2 & 2BIS RUE DU SOLEIL LEVANT
RES. PORTE OCEANE
17000 LA ROCHELLE

Sainte-Soulle, le 23 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 2/ 2 BIS RUE DU SOLEIL LEVANT 17000 - RESIDENCE PORTE OCEANE - BAT M
LOGEMENT SINISTRE M52 CRUSET - TEL.0681770850
LOGEMENT SINISTRANT M62 PROUTEAU - CLE A L'AGENCE FONCIA MINIMES

MOTIF : INTERVENTION POUR SUPPRESSION DE LA FUITE AU NIVEAU DU CUMULUS DU
LOGEMENT M62

Donneur d'ordre : Mme S. NOIRET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 20/12/2024
RECUPERATION DES CLES D'ACCES AUPRES DE L'AGENCE FONCIA LES MINIMES
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT M52 CRUSET
CONSTAT : PRESENCE D'UNE POCHES D'EAU AU PLAFOND DU LOGEMENT
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT M62 PROUTEAU
LOCALISATION DE LA FUITE SUR LA VANNE D'ARRET SOUS CUMULUS
COUPURE D'EAU DU LOGEMENT
DEPOSE DE LA VANNE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DES JOINTS FIBRES 20/27
REMONTAGE DE LA VANNE
REMISE EN EAU
CONTROLE ETANCHEITE - BON FONCTIONNEMENT
RESTITUTION DES CLES A L'AGENC FONCIA LES MINIMES

OBSERVATIONS : AD LCOMPTER Email envoyé le 23/12/24 a 07H49 Mme S. NOIRET

SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL, PREVOIR LE REMPLACEMENT DU GROUPE
SECURITE DU CUMULUS QUI EST ENTARTRE

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,38		28,38
1,00	Forfait Récupération/Remise Clés	1	24,05		24,05
2,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 20/12	1	65,16		146,61
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,15		40,15
2,00	Joint(s) fibre 20/27	1	0,24		0,48
TOTAL H.T.					239,67
T.V.A. a 10,00%					23,96
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>263,63</u>

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN